

Affaire suivie par : Jean-François Souet et Yousra Makhchane

## COMPTE RENDU DE REUNION PUBLIQUE

■**OBJET** : Gradignan - Aménagement de la route de Canéjan  
entre la rue de Loustalot et a route de Pessac  
Concertation préalable  
**Réunion publique du 22/03/23**

|  |  |
|--|--|
| Début réunion : 18h00<br>Fin réunion : 20h00   | Animateur : Jean-François Souet, PT Sud<br>Rapporteur : Yousra Makhchane, PT Sud   |
| <b>■ PARTICIPANTS</b><br>Présents : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Michel Labardin, Maire de Gradignan</li><li>○ Gérard Fabia, Adjoint Aménagements Urbains, déplacements, Mairie de Gradignan</li><li>○ Adeline Bonche, Directrice services techniques, Mairie de Gradignan</li><li>○ Jean-François Souet, SAU</li><li>○ Yousra Makhchane, SAU</li><li>○ Une cinquantaine de personnes dans le public représentant les usagers</li></ul> | <b>DESTINATAIRES</b><br>▪ Pour information : <ul style="list-style-type: none"><li>- Didier Harribey, BM PTS SAU</li></ul> |

Remarque :

## INTRODUCTION

La présente réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation réglementaire qui est en cours sur ce projet au titre du Code de l'Urbanisme en raison du montant prévisionnel de l'opération toutes maitresses d'ouvrage confondues de 2 200 000€ TTC. Elle est menée par Bordeaux Métropole en lien avec la ville de Gradignan. Elle est ouverte depuis le 6 mars 2023 et se clôturera courant mai.

Des registres sont à disposition du public en mairie et au Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole afin que les usagers y mentionnent leurs observations. Il est également possible de faire des remarques sur le site de la participation en ligne de Bordeaux Métropole.

Il est précisé qu'une délibération du conseil métropolitain ouvre cette concertation et fixe les conditions. Le bilan de cette concertation sera validé lors d'une séance du conseil de Bordeaux Métropole.

Le projet de création d'une voie verte en cours de conception est présenté dans son état d'avancement intermédiaire, document annexé au présent compte rendu à l'appui.

A la suite de cette présentation, une séance d'échanges a permis de traiter les principales questions abordées par les personnes présentes tels que suit en résumé par thématique. Le présent compte rendu est une synthèse des échanges qui ont eu lieu et n'a pas vocation à restituer telle que chaque intervention car certaines se recoupaient et d'autres à la marge étaient éloignées du sujet de la réunion publique.

Les réponses sont apportées par Monsieur le Maire et les représentants de Bordeaux Métropole.

| THEMES ABORDÉS   | QUESTIONS / REPONSES APPORTÉES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Interface voie verte et autres modes/Sécurité</u></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme LENOIR MATHIEU, habitante du 173 route de Canéjan : Il y aura-t-il des choses prévues, des feux, des miroirs pour entrer chez soi et passer la voie verte ?<br/>➔ Il n'y aura pas ce type d'aménagement, la piste cyclable étant prioritaire c'est aux riverains de faire attention. Il s'agit d'un nouveau comportement à avoir comme ce qui a été fait sur le premier tronçon de la route de Canéjan.</li><li>• Représentant de VéloCité : Entre la sortie des propriétés et la voie verte, ne faut-il pas un écart de 50cm dans la réglementation ? La connexion existante au rondpoint de Loustalot est une traversée compliquée et à améliorer.<br/>➔ Problématique des sites contraints. En effet, c'est un rondpoint sensible pour les vélos qui va être étudié dans la suite des études.</li><li>• Il existe un problème entre les piétons et les cyclistes car sur la voie verte il n'y a pas de présence de sigles pour piéton.<br/>➔ Une piste sur un trottoir, un piéton peut la traverser mais pas y circuler.</li><li>• Au niveau de l'allée Haut Vigneau au niveau des traversées piétonnes il y a des arbustes, serait-il possible à l'avenir de prévoir des petits arbustes à hauteur de fauteuil roulant (PMR) ?<br/>➔ Il sera étudié dans les études pour qu'il y ait un dégagement suffisant pour permettre une visibilité.</li></ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitant du 100 Route de Canéjan : A qui appartient l'Allée Boissonnet ? Envisagez-vous un agrandissement de la chaussée ? Car il y a un arrêt de bus à l'angle et lorsque celui-ci s'arrête, les voitures doublent et comme il y a la sortie des véhicules sur cet angle sortant de la rue Boissonnet c'est dangereux.</li> </ul> <p>➔ L'Allée Boissonnet n'a pas été repris pour le moment. Dans le projet l'arrêt de bus est déplacé.</p>  |
| • <b><u>Principe d'aménagement</u></b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi la voie verte est passée de l'est à l'ouest ?</li> <li>• Car côté est il y a la présence d'arbres remarquables qui sont à conserver. De plus les connexions sur le sud sont plus facilitatrices. La propriété des coqs rouges, au courant du projet, nous permet d'acquérir plus de foncier, et les négociations seront plus faciles</li> <li>• Les ralentisseurs/revêtements vont-ils être sonores ?</li> <li>• On est sur un axe où il y a le passage des bus donc les ralentisseurs ne seront pas haut avec une pente douce donc moins bruyant. Idem pour les revêtements.</li> <li>• Habitant du 2 Allée du Haut Vigneau : J'habite à l'angle au début de l'allée Haut Vigneau et il n'y a pas de place de stationnement. Aujourd'hui, il y a un espace assez grand devant pour pouvoir garer des voitures. Au vu du projet celui-ci va être enlevé et c'est dommageable pour la voiture, on est plus sur une mobilité pour tout le monde.</li> <li>• Il y a également un problème concernant la vitesse et les véhicules de gros gabarit, on n'a pas assez de visibilité. De plus, il est interdit pour les poids lourds d'y rentrer pourtant ceux-ci rentrent.</li> <li>• Il y a-t-il des retours d'accident ?</li> <li>• On est sur une largeur contrainte donc il n'y aura pas de place pour créer du stationnement à cet endroit. De plus l'usage de stationnement est illicite aujourd'hui, et à l'avenir il va y avoir une voie verte. Le mécanisme en quinconce du stationnement permet de clarifier le problème de vitesse.</li> </ul> <p>Pas de retour d'accidents sur cette allée</p> |
| • <b><u>Cheminement PMR</u></b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• MR ROSSET Jean Christophe, 96 Route de Canéjan : Il y aura-t-il des trottoirs au norme sur tout le linéaire car sur certains portions le trottoir est quasi inexistant et on est obligé de marcher sur la chaussée ? Les trottoirs côté pairs permettent aux voitures de stationner et coupe le passage aux piétons, puisqu'il y a un réaménagement est ce que c'est possible de réduire ceux-ci pour éviter ce comportement ?</li> </ul> <p>➔ Ce passage-là va être inchangé mais un passage piéton sera prévu pour pouvoir éviter ce passage là et permettre une continuité. Il est interdit de stationner sur les trottoirs.</p>   |
| • <b><u>Sujets techniques</u></b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitante du 171 Route de Canéjan : Est-ce que l'emprise du projet impact ma propriété ? Il y a une butte devant chez moi est ce que ça va poser un problème pour le passage de la voie verte ? Ou allez-vous mettre les plantations car je n'en veux pas devant chez moi ?</li> </ul>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>➔ Elle ne sera pas touchée par d'acquisition foncière. Pour la butte, il sera de l'habileté du MOE de jouer sur l'altimétrie. Il n'y aura pas de plantations devant chez elle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitant du 112 Route de Canéjan : J'habite dans une maison avec un retrait de 20m et un garage en sous-sol, je dois rentrer en marche arrière, et pour se faire je me gare sur le trottoir en attendant que le flux de véhicule baisse. Est-ce que je pourrais toujours poursuivre cette manœuvre ?</li> </ul> <p>➔ Aujourd'hui, on est sur la même largeur de trottoir et ça ne changera pas.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Impact travaux</u></b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> retour : Combien de temps vont durer les travaux et est-ce-que les accès de l'Allée du Haut Vigneau vont être coupées ?</li> </ul> <p>➔ Pour les travaux il y a toujours un phasage. Nous travaillons toujours en demi-chaussée donc les accès seront possibles. Les travaux d'enrobé se font généralement la nuit.<br/>Attention : avertir les riverains lors de travaux de nuit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les impacts pour les riverains lors de l'enfouissement des réseaux ?</li> </ul> <p>➔ Tout dépend de la configuration mais une convention sera signée avec les propriétaires. Les travaux ne sont pas à la charge des propriétaires</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Divers</u></b></li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. GOURDIN, 92 Route de Canéjan : Allez-vous toucher aux réseaux des eaux usées ? Car ces derniers jours il y eu des désagréments car les travaux se sont faits à minuit.</li> </ul> <p>➔ Un curage peut être prévu à minuit mais ces travaux sont momentanés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitante du 98 Route de Canéjan : Sur cette partie les trottoirs sont assez larges pour que les voitures puissent se garer sur les trottoirs notamment les infirmières, les livreurs etc, donc pourrez-t-on autoriser ces stationnements temporaires ?</li> </ul> <p>➔ Théoriquement on ne se gare pas sur le trottoir donc non cela ne sera pas possible.</p>                      |